



R A P P O R T D ' A C T I V I T É 2 0 1 7





L'ÉDITO

Le mot de Monsieur ROLIN, DIRECTEUR DE LA CRP RATP



Pourquoi réaliser un rapport d'activité et pourquoi lire absolument celui-ci ?

A l'image des tablettes d'argile mésopotamiennes jusqu'aux tableurs hébergés sur le cloud, les rapports d'activité représentent pour une organisation un vecteur permettant de comptabiliser et de dresser le tableau de ses activités, réalisations ou projets.

L'élaboration d'un rapport d'activité annuel apparaît parfois comme un exercice imposé : elle ne laisse pas la place à beaucoup de créativité tant ce rapport doit répondre à certaines contraintes de style ou certains passages obligés. Il n'est plus beaucoup lu d'autre part dans la mesure où, à l'instar d'un courrier postal classique, il a cédé du terrain face au développement des sites internet et de leur contenu riche et régulièrement actualisé, des newsletters ciblées ou des versions résumées et dématérialisées dudit rapport.

Production donc un peu classique et standardisée par certains côtés,

il n'en a pas moins un mérite qui lui est propre ou presque : il retrace de manière synthétique, mais plurielle et chiffrée, les principaux faits de vie d'un organisme une année durant. Et donc, conséquence non anodine, des salariés qui constituent et font vivre au quotidien cet organisme par leur investissement professionnel. Lesquels, au final, permettent d'offrir un service, certes toujours perfectible, mais d'une qualité certaine à des dizaines de milliers d'assurés, actifs ou retraités en l'occurrence pour ceux de la CRP RATP.

Le rapport d'activité a donc une vertu identitaire claire, pas si fréquente ou, au choix, pas si définitive que cela, tant pour les salariés ou les retraités intéressés de la RATP que pour le personnel de la CRP RATP. Il se situe ainsi à la confluence de l'évaluation et de la communication.

Parmi ces acteurs, l'un d'entre eux, bénévole, a consacré cinq années de sa vie à accompagner le développement ou la reconnaissance de la CRP RATP. Une personne pour qui 2017 aura constitué sa dernière année pleine de mandat : le Président du Conseil d'Administration, Laurent Barbaroux.

Il aura associé au cours de cette dernière année son action, ses conseils et souvent son vote à des réalisations fortes : une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2017-2020, un Système d'Informations rénové et un Conseil d'Administration nouvellement élu.

Qu'il soit remercié, au travers de l'édito de ce rapport d'activité 2017, de tout son investissement pour la CRP RATP.

SOMMAIRE



LA CRP RATP EN 2017

06
19

- 08 Les chiffres clés de la CRP RATP
- 10 Les faits marquants
- 12 Les projets de la CRP RATP en 2017
- 13 La Convention d'Objectifs et de Gestion

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

22
27

- 22 Le mot de Laurent Barbaroux, Président du Conseil d'Administration
- 23 Le Conseil d'Administration, pilier de la gouvernance
- 25 Le Conseil d'Administration
- 26 La tutelle administrative
- 27 L'organisation des services de la CRP RATP

LES MISSIONS DE LA CAISSE

30
37

- 30 La CRP RATP l'unique référent retraite du personnel de la RATP
- 31 Le financement du régime spécial de retraite
- 32 Le compte de résultat
- 33 Les chiffres 2017 du régime spécial
- 35 L'activité du service juridique
- 36 L'activité de l'agence comptable

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

40
51

- 42 Les pensions du régime spécial
- 48 Focus réformés
- 46 Les pensions de réversion du régime spécial
- 47 Les pensions de coordination et retraite complémentaire
- 49 Les données communes
- 50 Les autres avantages
- 51 Les perspectives du régime



LA CRP RATP EN 2017

08 LES CHIFFRES CLES

10 LES FAITS MARQUANTS

12 LES PROJETS DE LA CRP RATP
EN 2017

13 LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE GESTION 2017-2020

2017 : LES CHIFRES CLÉS DE LA CRP RATP

RÉUNIONS D'INFORMATION

Dans le cadre des projets de la Convention d'Objectifs et de Gestion, la CRP RATP a mis en place, depuis février 2013, des réunions d'information auprès des affiliés actifs.

810

agents ayant ouverts
leurs droits en 2018 ont été conviés
en 2017 à ces réunions.



461

s'y sont inscrits

454

y ont participé

63,5%

des participants
sont très satisfaits
de ces réunions

33,5%

sont satisfaits

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



100 %

des droits à pension ont été liquidés dans
les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

32 681

appels entrants



93,94%

d'appels aboutis



11 189

courriels reçus

2017 : LES CHIFRES CLÉS DE LA CRP RATP

SITE INTERNET



- ✓ Lancement de nouveaux services en ligne le 11 décembre

196 572

connexions au site en 2017

+10,40 % par rapport à 2016



22 075

affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

DÉVELOPPEMENT DURABLE



- ✓ La collecte de déchets

982 kilos

de papiers et cartons

53,5 kilos

de bouteilles et gobelets

8 kilos

de verres

8 kilos

de capsules café



- ✓ La consommation d'énergie

-12 %

de consommation
entre 2015 et 2017
(203 233 kWh vs 179 689 kWh)

LES FAITS MARQUANTS

➔ JANVIER 2017

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Suite aux élections des représentants des affiliés au Conseil d'Administration, la caisse de retraites du personnel de la RATP a mis en place ce nouveau Conseil d'Administration lors d'une réunion exceptionnelle le 26 janvier, ainsi que les instances qui en dépendent.

➔ MARS 2017

CERTIFICATION DES COMPTES

C'est un évènement récurrent à la CRP RATP, comme dans tous les organismes de la Sécurité Sociale. L'opérateur qui officie dans ce domaine pour la CRP RATP est un commissaire aux comptes. Il procède à un panel de contrôles adaptés à notre structure et aux risques potentiels. Les conclusions de son audit sont un signe fort vis-à-vis de nos tutelles et de la RATP sur la qualité du travail des agents de la caisse.

➔ MARS À MAI 2017

RÉUNIONS D'INFORMATION



**96,7 % des participants
sont satisfaits
ou très satisfaits**

A titre exceptionnel, suite à un besoin identifié lors d'une enquête de satisfaction, l'année 2017 s'est vu enrichie de 10 réunions supplémentaires. **1 525** agents ouvrant leurs droits entre 2008 et 2015 ont été de nouveau conviés à participer à une réunion.

➔ JUIN 2017

AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX CANAUX DE COMMUNICATION

Une nouvelle arborescence du Serveur Vocal Interactif a vu le jour afin d'apporter plus rapidement des réponses à nos affiliés. Une aide à la connexion a été mise en place sur notre site internet afin de guider les usagers dans leurs démarches de connexion à leur espace personnel.





**97 %
des affiliés retraités sont
satisfaits des services
de la Caisse**

➔ SEPTEMBRE 2017

BAROMÈTRE DE SATISFACTION

Enquête de satisfaction (baromètre) : suite à l'interview de 600 affiliés retraités sur leurs échanges avec la Caisse via les différents canaux de communication, il en ressort une satisfaction globale des services de la caisse de 97 %.

➔ 11 OCTOBRE 2017

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2017-2020 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Après plusieurs mois d'échanges avec les Ministères de Tutelle, la COG 2017-2020 a été approuvée par le Conseil d'Administration de la CRP RATP puis signée par les autorités de Tutelle concernées. Elle engage la CRP RATP pour 4 ans en définissant ses objectifs prioritaires et les moyens alloués : budgétaires, humains et informatiques.
- Le Schéma Directeur Informatique pour la période 2017-2020 a été validé par le Conseil d'Administration.



**97 % des participants
sont satisfaits
ou très satisfaits**

➔ OCTOBRE À DÉCEMBRE 2017

RÉUNIONS D'INFORMATION

Poursuite des réunions d'information auprès des agents ayant ouvert leurs droits en 2018 (9 réunions). Un taux de satisfaction des participants toujours aussi élevé : 63,53 % très satisfaits et 33,47 % satisfaits.

➔ 11 DÉCEMBRE 2017

OUVERTURE DE NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE



L'ouverture de nouveaux web services dans l'espace personnel du site internet a fait l'objet d'un envoi de deux newsletters pour nos affiliés actifs et retraités.

LES PROJETS DE LA CRP RATP EN 2017

CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 26 OCTOBRE 2005, L'ÉTAT CONCLUT AVEC LA CRP RATP UNE **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION** (COG) TRIENNALE QUI DÉTERMINE LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE L'ORGANISME, SES MOYENS DE FONCTIONNEMENT (BUDGÉTAIRES ET EN EFFECTIFS) ET LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE À CETTE FIN.

QUEL BILAN POUR LA COG 2013-2016 ?

La COG 2013-2016 se déclinait en 39 actions. Le bilan établi montre que 29 ont été réalisées et les dernières sont en cours de réalisation.

Parmi les actions réalisées, nous pouvons citer :

- La mise en place d'un outil de GRC : l'outil de Gestion de la Relation Client dont le lancement a eu lieu le 1^{er} décembre 2014 a permis d'améliorer la qualité de service rendu aux affiliés ainsi que les conditions de travail des salariés. En effet, les salariés disposent désormais d'une plateforme unique pour gérer l'ensemble des contacts avec les affiliés. Cela permet d'être plus réactif dans le cadre des réponses apportées aux affiliés dans la mesure où l'ensemble des échanges (courriers, mails, téléphones) sont conservés dans l'outil.
- La refonte du site internet de la CRP RATP avec l'amélioration de son ergonomie permettant de simplifier l'accès à l'information pour les affiliés. Il a été mis en production en janvier 2015 avec une version en responsive design pour les supports tablettes et portables. Le site a connu d'autres évolutions comme la création, en décembre 2016, d'un

espace personnel regroupant les services dédiés aux affiliés actifs et pensionnés au même endroit, en privilégiant l'accès aux données personnelles.

- La rénovation du système d'information pour appuyer les évolutions de la Caisse. L'évolution de l'outil métier a contribué à l'amélioration de l'efficacité de la Caisse et est source de valeur ajoutée pour les utilisateurs (recherche d'automatismes, sécurisation des processus de saisie, développement d'une ergonomie accueillante et facile d'utilisation, optimisation de l'enchaînement et le contenu des écrans, amélioration des temps de réponse...).
- Dans le cadre de la poursuite et de la consolidation des démarches de maîtrise des risques ; un document formalisé de plan de contrôle interne a été élaboré ainsi qu'un document finalisé de plan de lutte contre la fraude. On peut également citer le déploiement de la fonction de contrôle de gestion.

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION **2017-2020**

LA CRP RATP VOIT AINSI SA FEUILLE DE ROUTE FIXÉE SUR LA PÉRIODE CONVENTIONNELLE 2017-2020 DANS LE CADRE DE SA **3ÈME CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION**, VALIDÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU MOIS D'OCTOBRE 2017 ET SIGNÉE EN DÉCEMBRE PAR LES MINISTÈRES DE TUTELLE, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET LE DIRECTEUR DE LA CRP RATP.

LES OBJECTIFS DE LA COG 2017-2020

Cette COG 2017-2020 est orientée autour de deux ambitions majeures :

- **Permettre un accès pour les affiliés à une offre de service complète.**
- **Promouvoir une Caisse économiquement efficiente et socialement responsable.**

La qualité de service rendu aux affiliés demeure en effet une priorité pour la caisse. Dans ce cadre, la CRP RATP s'engage notamment sur la période à :

- Valoriser davantage auprès des affiliés les démarches en ligne.
- Optimiser la qualité de son accueil physique et téléphonique.
- Développer des services et une communication adaptés aux différents besoins des affiliés.

Dix-huit actions ou projets à mettre en œuvre ont été planifiés d'ici 2020 autour de cette ambition.

L'année 2017 a déjà vu certaines actions réalisées.

AMÉLIORATION DES SERVICES AUX AFFILIÉS

Afin d'optimiser la relation téléphonique avec nos affiliés, **l'arborescence du serveur interactif vocal** a été revue en juin 2017 afin de répondre au mieux et plus rapidement aux demandes les plus fréquentes de nos affiliés, de leur apporter directement la réponse ou de les diriger vers les services experts pour répondre à leurs attentes.

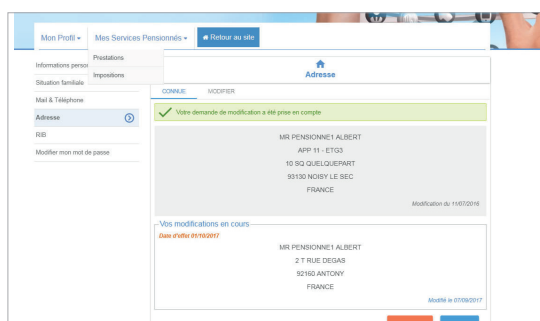


Pour se consacrer en priorité à l'information des affiliés au regard de leurs droits à retraite et de les accompagner dans leurs démarches, la CRP a fait le choix de proposer une information ciblée. Parallèlement, elle oriente efficacement les demandes qui intéressent les autres organismes vers les interlocuteurs adéquats.

● Claude Jama, responsable production

Toujours dans un souci de développement de services et de communication, des newsletters à destination de nos affiliés actifs et retraités ont été réalisées et adressées aux deux populations en décembre 2017 sous la forme d'emailing.

Les principaux thèmes abordés dans ces lettres d'information tournaient autour de nos services en ligne ainsi que ceux offerts par l'inter régime.



La CRP RATP a ouvert le 11 décembre 2017 de nouveaux services en ligne sur l'espace personnel de son site.

Les affiliés actifs se voient offrir la possibilité :

- D'effectuer un changement d'adresse ;
- De modifier leur situation familiale, de déclarer leurs enfants ;
- De suivre leurs demandes de modifications faites sur le site, ainsi que les différentes étapes de traitement de leur dossier de départ à la retraite.

Les affiliés pensionnés peuvent également :

- Modifier leur situation familiale,
- Déclarer leurs enfants...
- Suivre leurs demandes de modifications faites sur le site, ainsi que sur les services qui leur étaient déjà ouverts auparavant comme le changement d'adresse ou de RIB.



La CRP RATP s'est associée aux travaux menés par l'Union Retraite qui permettent aux affiliés **actifs** d'accéder :

- à leur relevé de situation en ligne (RIS/e)
- à leur estimation indicative globale électronique (EIG/e)
- à un outil d'estimation du montant de la retraite, qui entre 45 ans et 54 ans, permet d'estimer, en ligne, le montant de sa retraite en fonction de 5 scénarios de projection de carrière.
- de « demander une rectification » à partir de 55 ans en signalant pour tous les régimes, une période manquante ou erronée dans la carrière.

Les **pensionnés** peuvent accéder aux services :

- « Mon historique de paiement » ;
- « Mes attestations de paiement » ;
- « Mes attestations fiscales ».



Nos nouveaux web services vont permettre aux affiliés d'effectuer plus rapidement leurs demandes et de suivre leur évolution.

👉 Caroline Remy, responsable communication

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION **2017-2020**

EN PARALLÈLE, AFIN DE RÉPONDRE À SES FUTURS DÉFIS ET DE GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE PERFORMANCE, LA CRP RATP S'ENGAGE À PROMOUVOIR UNE CAISSE COLLECTIVEMENT PERFORMANTE TANT ÉCONOMIQUEMENT QUE SOCIALEMENT.

PROMOUVOIR UNE CAISSE ÉCONOMIQUEMENT EFFICIENTE ET SOCIALEMENT EFFICACE

Quatre priorités ont été identifiées dans cette perspective :

- **Consolider l'efficacité du pilotage et du contrôle de ses activités,**
- **Assurer une gestion efficiente du Régime de retraite,**
- **Valoriser le capital humain de la Caisse,**
- **S'inscrire pleinement dans les réalisations inter-régimes.**

Dix-neuf actions ou projets traduiront concrètement ces priorités. Très concrètement même car des délais de réalisation et des indicateurs chiffrés sont associés à chaque action ou objectif pour en mesurer le degré d'atteinte et le degré de performance.

Certaines actions ont déjà été réalisées sur l'année 2017.

GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS (GED) ET SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE)

Depuis sa mise en service en janvier 2009, l'application de Gestion Électronique de Documents est devenue un élément constitutif du « socle SI Métier ». La GED étant au cœur de l'amélioration de la qualité de service et de l'efficience de la Caisse, il s'agit pour la CRP RATP de disposer d'une solution fiable, stable et évolutive.

L'obsolescence de l'outil Hyparchiv constitue l'un des principaux éléments qui mène au remplacement de la solution. Elle est également une opportunité pour la CRP RATP :

- De mettre en place une GED transverse apportant des bénéfices significatifs en termes d'optimisation de processus et de travail collaboratif ;
- D'évoluer vers un Système d'Archivage Électronique (SAE) permettant de préserver la vocation probatoire de documents et les conserver dans un système d'archivage pérenne.

Face au développement de la dématérialisation, l'inflation de la réglementation et un contexte d'évolution technologique dynamique, la CRP RATP s'est appuyée sur l'expertise de prestataires pour mener à bien ce projet au long cours.

La démarche a été la suivante :

- Vérifier ses obligations par rapport aux Archives de France ;
- Mettre en place un plan de classement des documents avec une durée d'utilité administrative (DUA) ;
- Etudier l'opportunité de mise en place d'une GED (Métier/Transverse) et d'un SAE.

Un audit, dont l'objet est de définir l'architecture cible à retenir dans le cadre de ce projet et les conditions de décommissionnement de l'outil Hyparchiv a été réalisé. Il permettra ainsi de définir le scénario cible.

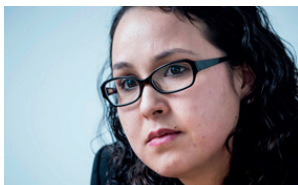
Le projet démarrera au premier semestre 2018.

L'implémentation d'une GED transverse permettra de gagner en productivité et efficacité. Un nouveau défi pour nos équipes.



↻ Catherine Thalien,
responsable des
Systèmes d'Information

La QVT est une démarche qui ne s'improvise pas. Les étapes consistant à concevoir la démarche et à poser le diagnostic ont été des étapes clés pour la réussite de ce projet



↻ Saïda VIART, secrétaire général

LA CRP RATP S'ENGAGE DANS LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La Qualité de Vie au Travail, définie par « QVT » est un dispositif défini dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013. Six facteurs clés sont constitutifs de cette démarche :

- Les relations sociales et de travail,
- Le contenu du travail,
- L'environnement physique du travail,
- L'organisation du travail,
- La réalisation et le développement professionnel,
- La conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 19 juin 2013 le précise clairement, la QVT est un levier de performance dans le cadre professionnel : elle doit concilier production individuelle et collective, éthique et performance durable. En synthèse, l'amélioration des conditions de vie des salariés dans leur cadre professionnel doit pouvoir se traduire par une amélioration de la performance individuelle et collective.

Ainsi, la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP a souhaité développer sa « Qualité de vie au Travail » par la mise en place d'un groupe de travail dédié chargé de réfléchir sur les pistes d'actions pouvant améliorer, notamment, les conditions de travail des salariés.

Ce groupe de travail, composé d'un membre de chaque service et chaque catégorie de salarié, a proposé un plan d'actions qui a été validé par la Direction.

Ce plan d'action vise à faire travailler l'ensemble des salariés de la CRP RATP sur

les évolutions de notre environnement, sur nos besoins d'améliorer et d'optimiser nos modes de fonctionnement, sur le développement des relations de coopération transversales.

Quatre axes et seize actions ont été définis :

Axe 1 - Favoriser la cohésion d'équipe et simplifier les méthodes de travail

Actions: Rédiger des procédures de travail, mettre en place des temps d'échanges collectifs et par services, favoriser une culture d'entreprise et l'innovation participative.

Axe 2 - Favoriser la communication et la coopération au sein de l'organisme

Actions: Élaborer une charte de bonne conduite, améliorer le fonctionnement des instances de pilotage, offrir à l'ensemble des salariés un accès plus facile aux informations diffusées.

Axe 3 - Santé au travail : aider les salariés à faire face à l'évolution de leur environnement de travail

Actions: Conciliation vie professionnelle et vie familiale, sensibiliser les managers à la prévention des risques psycho-sociaux, amélioration du cadre de vie au travail, initiation à des activités sportives et culturelles.

Axe 4 - Formation et conduite du changement

Actions : Renforcer la communication autour des orientations stratégiques de la Caisse, des principaux changements et de leurs impacts, encourager la transmission des savoirs aux différentes étapes de la vie professionnelle, améliorer l'offre de formation continue et la connaissance de cette offre, faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux entrants.

Ce plan d'action est valable pour les trois prochaines années. Un groupe de suivi composé de la Direction et des membres du Comité Qualité de Vie au Travail se réunit tous les trois mois pour évaluer les actions mises en œuvre et envisager les mesures correctives nécessaires.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est paru au Journal Officiel de l'Union européenne et entrera en application le 25 mai 2018. L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

La réforme de la protection des données poursuit trois objectifs :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Marquée par de nombreux événements « cyber », l'année 2017 témoigne de l'augmentation et de la sophistication des attaques informatiques mais aussi d'une réelle prise de conscience, à tous les niveaux, des enjeux de la sécurité du numérique.

À l'appui du guide de l'ANSI (Agence Nationale de Sécurité Informatique) Guide d'Hygiène Informatique, la CRP RATP a réalisé un audit de l'ensemble des 42 points à risque.

Cet audit a permis d'identifier l'état des parades mises en place et de s'assurer de leur robustesse face aux risques potentiels. Un plan d'actions a été déterminé afin de renforcer les risques les moins couverts.

Afin de piloter ce nouveau domaine à part entière, 2017 a été marquée par la mise en place d'une mission relative au management de la sécurité des systèmes d'information (MSSI). Son rôle est de mettre en oeuvre des mesures pour protéger la circulation et le stockage des informations électroniques afin de garantir la continuité de son activité. Un COPIL dédié et des réunions techniques régulières entre les services les plus concernés ont aussi vu le jour.

Cette structuration est en conformité avec les objectifs de la COG 2017-2020.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

En 2017, la CRP RATP a continué à mettre en oeuvre les différentes actions arrêtées dans le plan d'actions en début d'année. Ces actions plus ou moins communicantes ont permis de s'assurer de l'efficacité de la politique en la matière.

À destination des pensionnés

À titre d'exemple, la CRP RATP a adapté la campagne annuelle de certificats d'existence ou de vie et de réversion en fonction des expériences acquises lors des campagnes précédentes. C'est ainsi que le nombre de pensionnés visés par ce type d'enquête a été réduit à 1 100 contre 10 000 environ.

La sélection des dossiers a été faite sur la base de l'analyse des comportements des pensionnés et en collaboration avec le CCAS pour certaines données afin d'augmenter la pertinence.

Les résultats de ces campagnes sont les suivants :

- Campagne certificats d'existence :

1 102 contrôles ont été effectués sur un échantillon de la population des pensionnés (droits directs et dérivés). 2 non retours.

- Campagne pensions de réversion :

253 contrôles ont été effectués sur l'ensemble des bénéficiaires des pensions de réversion. Cette campagne n'a généré aucun indu.

À destination des agents

Une campagne de sensibilisation de l'utilisation des techniques informatiques a été également réalisée à destination des salariés de la CRP RATP afin que ceux-ci soient conscients des risques inhérents à leur environnement professionnel voire personnel.

LE CONTRÔLE INTERNE

L'évolution du contrôle interne en 2017 a été marquée par la mise en production de l'applicatif HRV9 et par une évolution des échanges entre les services de l'organisme.

L'approche des risques a été axée sur une plus grande pertinence et moins sur une quantité de contrôles. Ceci a nécessité une analyse des différents constats et la mise en place de plans d'actions spécifiques avec une évaluation de leur efficacité.

L'adaptation des différents types de contrôles aux nouveaux circuits a été l'occasion de développer un travail transversal et conjoint entre les différents acteurs du processus de traitement des pensions.

Plus loin que l'aspect technique de ce travail, une nouvelle dynamique entre les services a vu jour. Cette évolution se traduit

maintenant par une planification de réunions interservices régulière.

L'année 2017 a été une année de redynamisation en matière de contrôle interne en le rendant plus accessible tout en pérennisant l'environnement de contrôle interne mis en œuvre depuis 2014.

La CRP RATP a initié, à partir du second semestre 2017, les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un plan de contrôle partagé, de sa cartographie des processus pour mieux répondre aux nouveaux enjeux de la maîtrise des risques dans le cadre de la nouvelle COG et des indicateurs associés.

Elle a également mis en place un Comité et un Copil Sécurité informatique et finalisé un protocole de gestion des créances.

Ce travail qui modifie les habitudes a été mené tout au long de l'année et devra être continué l'an prochain.



Chaque année, la CRP met en œuvre de nouveaux plans d'actions notamment dans les trois domaines du contrôle interne, de la lutte contre la fraude, et de la sécurité du système d'information afin de s'adapter aux évolutions de son environnement

➡ Yves GUENON, Agent comptable

SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

L'élaboration d'un Schéma Directeur du Système d'Information a pour objet de définir une « stratégie informatique » en intégrant plusieurs dimensions : la technologie, l'organisation, les processus et les ressources.

La définition de la trajectoire 2017-2020 s'est appuyée sur une analyse critique de l'existant et la définition des objectifs au regard de la COG et des principes directeurs précédemment définis.

La trajectoire porte sur les domaines suivants :

- Relation aux affiliés
- Socle Métier (Back Office)
- Transverses
- Ressources Humaines
- Comptable & Financier
- Système d'Information
- Inter régimes & réglementaires

Les trajectoires d'évolution autour des domaines cités s'articulent toutes autour de programmes principaux.

Retrouvez le détail de notre COG et de notre SDSI sur notre site :
www.crpratp.fr/publications/les-conventions-d-objectifs-et-de-gestion



LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

16 LE MOT DE LAURENT BARBAROUX,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

17 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PILIER DE LA GOUVERNANCE

19 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

20 LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

21 L'ORGANISATION DES SERVICES

L'ÉDITO

Le mot de Monsieur Barbaroux,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



LE BILAN DE L'ANNÉE 2017 EST TRÈS SATISFAISANT.

L'année 2017 a été marquée par de nombreux événements d'importance.

Je souhaite tout d'abord féliciter la caisse et ses agents pour l'excellent bilan que nous pouvons tirer de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013/2016.

Les objectifs fixés ont été atteints, et nous commençons ainsi la nouvelle COG 2017/2020 dans les meilleures conditions. En effet cette nouvelle convention a reçu (enfin !) l'approbation des autorités de tutelle, et ce dans des termes très proches de ceux proposés par la caisse.

Outre les objectifs ambitieux fixés par la COG, nous avons poursuivi en 2017 l'achèvement du schéma directeur des systèmes d'information et lancé le projet de gestion électronique de document (GED) et

celui du système d'archivage électronique de document (SAE). Là encore, la caisse, malgré sa petite taille et donc des moyens limités, va de l'avant pour se moderniser et relever les défis actuels et futurs.

L'année a aussi vu des améliorations de la relation client, notamment grâce à des évolutions du site internet ainsi que le lancement d'un projet de newsletters actifs et retraités.

2017 a vu enfin le lancement par le gouvernement de la réforme des retraites. Je sais que cette réforme inquiète de nombreux agents, même si elle n'impacte pas la situation des actuels retraités.

Je suis convaincu que la CRP RATP doit prendre toute sa part dans la préparation de cette réforme, qui n'implique pas, comme l'a indiqué le secrétaire général du Haut-Commissaire aux retraites, que les particularités des différentes situations soient ignorées, ni même obligatoirement la création d'un régime unique. Il s'agit avant tout de progresser dans l'équité, qui veut que les mêmes cotisations donnent les mêmes droits, principe qui ne me semble pas contestable.

Un dernier mot plus personnel. Je remercie tout d'abord les membres du Conseil d'Administration, anciens et actuels, que j'ai eu l'occasion de côtoyer au cours de ces cinq années, ainsi que les deux directeurs que j'ai connus et enfin les personnels de la CRP RATP. Ce fut pour moi un plaisir de participer à la vie de cette caisse. Toutefois, la réglementation ne permet pas de prolonger mon mandat à la présidence du conseil d'administration, et je crois ces dispositions sages en ce qu'elles prévoient de « passer la main » au-delà d'un certain âge.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, **PILIER DE LA GOUVERNANCE**



EN 2017, LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ASSURÉE PAR MONSIEUR BARBAROUX. SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 10 JANVIER 2017, LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS A ÉTÉ LA SUIVANTE :

→ LES REPRÉSENTANTS **DES AFFILIÉS ACTIFS**

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Gilles ROUÉ	M. Guillaume LERENDU
CGT	Monsieur Michel POUZIEUX	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur David CLARUS
CGT	Monsieur Olivier DAVOISE	Monsieur Nicolas DORIDOT
SUD	Monsieur Jacques BERTHOMIER	Madame Florence POULLÉ
SUD	Madame Annette WRENCH	Monsieur Alexandre JOANNIDES
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Madame Valérie DADOU
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Monsieur Serge CELLOT
UNSA	Monsieur Laurent GRENET	Madame Malika KLOUCHI
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE	Madame Annick NARDELLI

→ LES REPRÉSENTANTS **DES AFFILIÉS RETRAITÉS**

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Madame Lysiane LE MIGNON	Monsieur François GILLARD
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS **DE LA RATP** SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Myriam SKARZYNSKI
Monsieur José ALDÉANO	Madame Laurence FAURE
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Isabel LECRIQUE
Madame Agnès LE BOYDRE	Madame Mélanie DÉTIENNE-DERISBOURG
Monsieur Jean-Claude DUPERRIER	Madame Catherine MONGIN
Madame Isabelle CAROFF	Monsieur Dominique QUEGUINER
Monsieur Maurice JARLIER	Madame Béatrice CAVALERIE
Madame Séverine DUCRET	Monsieur Ludovic RANDON
Madame Muriel SICSIC	Monsieur Thibaut DEMOULIN
Madame Christine MERCKAERT	Madame Anne CATHALA
Madame Yvette GUILLARD	Monsieur Jean-François ROGARD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

CINQ RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois dans l'année. Cette année, une réunion de mise en place du nouveau Conseil d'Administration s'est tenue en plus. Il désigne en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens

généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : **Monsieur Jérôme CHARASSE** pour le ministère de l'Économie et des Finances, **Mesdames Valérie MARTY et Bénédicte ANDRÉ** pour le ministère des Solidarités et de la Santé.

➔ La mission de contrôleur d'état a été assurée par **Monsieur Michel LEJEUNE**.

LES MINISTÈRES INVITÉS AUX INSTANCES

Le ministère de la transition écologique et solidaire chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



AGENCE COMPTABLE

- ✓ Comptabilité
- ✓ Contrôle



COMMUNICATION



MÉDECIN CONSEIL



DIRECTION



SYSTÈME D'INFORMATION

- ✓ Études
- ✓ Exploitation



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ✓ Secrétariat
- ✓ Contrôle de gestion
- ✓ Ressources humaines
 - ✓ Juridique
- ✓ Services généraux



PRODUCTION/ RELATION CLIENT

- ✓ Régime spécial
- ✓ Régime général et autres Régime complémentaire
 - ✓ Accueil physique
- ✓ Plateforme téléphonique



LES MISSIONS DE LA CAISSE

24 L'UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE
DES PERSONNELS RATP

25 LE FINANCEMENT DU RÉGIME
SPÉCIAL DE RETRAITE

26 LE COMPTE DE RÉSULTAT

27 LES CHIFFRES 2017 DU RÉGIME SPÉCIAL

29 L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE

30 L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE COMPTABLE

L'UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE DES PERSONNELS RATP

LA CRP RATP EST UN ORGANISME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE DROIT PRIVÉ QUI GÈRE DES FONDS PUBLICS. ELLE ASSURE LE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL D'ASSURANCE VIEILLESSE DU PERSONNEL DE LA RATP.



PILOTER L'ÉQUILIBRE FINANCIER

La CRP RATP assure le pilotage de l'équilibre financier du régime. Elle exerce ses missions dans le cadre défini par le code de la Sécurité Sociale. Les règles de fonctionnement s'apparentent à celles de la comptabilité publique :

- séparation ordonnateur et comptable,
- tenue des comptes,
- exécution des mouvements financiers,
- contrôle des gestions techniques et administratives.

LIQUIDER ET PAYER LES PENSIONS

La Caisse est chargée de la liquidation et de la mise en paiement des pensions des agents du cadre permanent, dès leur admission en qualité de stagiaire, et de leurs ayants droits selon deux types de réglementation :

- régime spécial de retraites de la RATP,
- régime de coordination et des retraites complémentaires.

ENCAISSER LES RACHATS DE COTISATIONS ET RÉGLER LES PENSIONS

Depuis le 1^{er} juillet 2008, la CRP RATP est chargée de procéder à l'encaissement des rachats de cotisations volontaires effectués par les agents de la RATP en lieu et place de la RATP. Enfin, elle assure le règlement des pensions aux assurés du régime, dans les délais impartis.

LE FINANCEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE

COMME L'ANNÉE DERNIÈRE, LE FINANCEMENT DU RÉGIME EN 2017 A ÉTÉ RÉALISÉ EN DEHORS DE TOUT MÉCANISME D'ADOSSEMENT.

Le financement des charges de retraites a reposé, en majeure partie, sur les cotisations vieillesse précomptées par la RATP et sur la dotation d'équilibre versée par l'État, telle que prévue par l'article 16 du décret n°2005-1637 du 26 décembre 2005.

Une convention a été conclue avec l'État, le 20 décembre 2007.

Elle organise les modalités de versement de la dotation d'équilibre, dans le souci de permettre à la caisse de pouvoir toujours disposer des ressources nécessaires au financement de ses charges.

En 2017, la contribution de l'État au financement du régime de retraites s'est élevée à 680 600 000 € (+6,91 % par rapport à 2016).

Elle a permis de financer les charges du régime, en complément des cotisations vieillesse acquittées par la RATP et précomptées sur les rémunérations des actifs qui se sont élevées à 480 M€ (+ 0,42 % par rapport à 2017).



**En 2017, la contribution de l'État au
financement du régime s'est élevée à**
680 600 000 €

LE COMPTE DE RÉSULTAT

→ LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES CHARGES)

(Source : Rapport de l'Agent Comptable 2017)

Charges de gestion technique	
- prestations légales	1 124 387 703
- prestations extra-légales	0
- autres prestations sociales	0
- charges techniques et autres	2 500
- dotations aux provisions	291 182
Compensation démographique	33 729 766
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	28 438
TOTAL DES CHARGES	1 158 439 590

→ LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES PRODUITS)

(Source : Rapport de l'Agent Comptable 2017)

Produits de gestion technique	
- cotisations sociales	480 108 893
- dotation de l'État	680 600 000
- divers produits techniques	82 126
- reprise sur provisions	152 189
Compensation démographique	0
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	97 740
TOTAL DES CHARGES	1 161 040 948

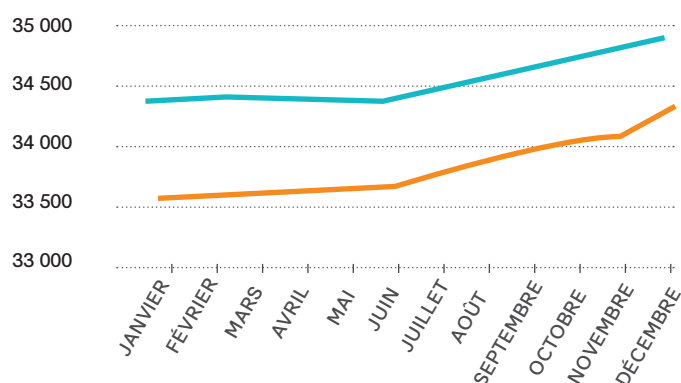
En 2017, le résultat de l'exercice est
excédentaire de
2 601 358 €.

LES CHIFFRES 2017 DU RÉGIME SPÉCIAL

→ L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

Flux des Pensions du Régime spécial	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	34 353	34 378	34 386	34 403	34 439	34 485	34 655	34 776	34 809	34 857	34 870	34 926
- Flux Entrants	275	147	90	102	97	132	257	161	126	115	89	152
- Flux Sortants	120	122	82	85	61	86	87	40	93	67	76	96
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de réversion	11 097	11 099	11 106	11 094	11 121	11 137	11 111	11 108	11 093	11 097	11 098	11 094
- Flux Entrants	57	41	68	50	62	54	38	37	42	43	44	46
- Flux Sortants	53	39	61	62	35	38	64	40	57	39	43	50
VEUVES, VEUFS	10 846	10 848	10 854	10 840	10 866	10 883	10 856	10 859	10 843	10 848	10 850	10 845
- Flux Entrants	54	39	63	46	60	54	37	37	41	42	43	44
- Flux Sortants	50	37	57	60	34	37	64	34	57	37	41	49
ORPHELINS	251	251	252	254	255	254	255	249	250	249	248	249
- Flux Entrants	3	2	5	4	2	0	1	0	1	1	1	2
- Flux Sortants	3	2	4	2	1	1	0	6	0	2	2	1
TOTAL	45 450	45 477	45 492	45 497	45 560	45 622	45 766	45 884	45 902	45 954	45 968	46 020

→ FLUX DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL



Effectif des pensions directes 2017
Effectif des pensions directes 2016

2 303
Nombre de dossiers liquidés en 2017
(régime spécial)

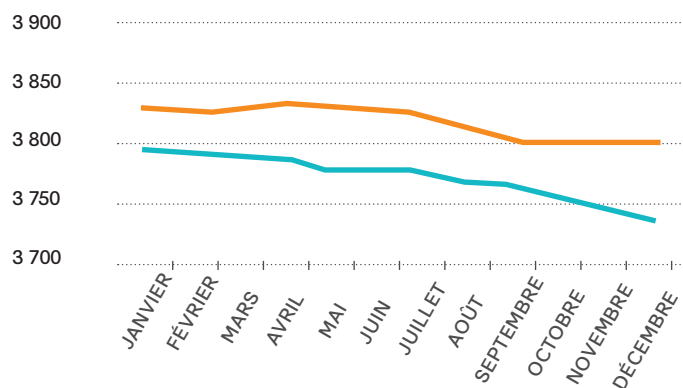
→ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DE COORDINATION

Flux des Pensions de coordination	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	3 792	3 788	3 775	3 763	3 759	3 756	3 749	3 742	3 738	3 725	3 724	3 719
- Flux Entrants	6	7	6	8	9	13	10	6	9	4	6	6
- Flux Sortants	13	21	19	20	13	16	17	13	13	17	7	11
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de reversion	870	867	866	864	862	861	860	855	852	848	846	842
- Flux Entrants	1	1	1	0	1	3	3	1	1	1	2	0
- Flux Sortants	6	4	2	2	3	4	4	6	4	5	4	4
TOTAL	4 662	4 655	4 641	4 627	4 621	4 617	4 609	4 597	4 590	4 573	4 570	4 561

197

Nombre de dossiers liquidés
au titre de la coordination en 2017

→ FLUX DES PENSIONS DIRECTES DE COORDINATION



Effectif des pensions directes 2016

Effectif des pensions directes 2017

Flux des Retraites complémentaires	DÉCEMBRE 2017
PENSIONS DIRECTES	
Effectif des pensions directes	3 948
Pensions directes ARRCO	3 187
Allocations annuelles ARRCO	491
Pensions directes AGIRC	254
VFU	16
- Flux Entrants	79
- Flux Sortants	182
PENSIONS DE RÉVERSION	
Effectif des pensions de reversion	1 418
Pensions de réversion ARRCO	1 052
Allocations annuelles ARRCO	308
Pensions de réversion AGIRC	48
VFU	10
- Flux Entrants	46
- Flux Sortants	65
TOTAL	5 366

L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE

Activité du service juridique	2016	2017
SUCCESSIONS		
Nombre de décès déclarés	1 741	2 088
SAISIES SUR PENSIONS (OPPOSITIONS)		
Nombre de pensionnés faisant l'objet d'une ou plusieurs saisies	1 403	1 500
Nombre de bénéficiaires de ces saisies	2 506	3 261
ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE		
Contentieux (devant le TASS)	4	6
Précontentieux (saisine de la commission de recours amiable)	86*	17

*Ce nombre de dossiers assez important était lié au cas de campagnes doubles

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE COMPTABLE

L'AGENCE COMPTABLE APPORTE CHAQUE MOIS UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AU RÈGLEMENT DES PENSIONS SERVIES AUX RETRAITÉS DU RÉGIME RATP. ELLE S'ASSURE À CET EFFET DU BON DÉROULEMENT DE CETTE OPÉRATION ET VEILLE À CE QU'AUCUN DYSFONCTIONNEMENT NE VIENNE PERTURBER LE CALENDRIER ÉTABLI.



ASSURER LE VIREMENT DES PENSIONS

Les pensions sont virées, au plus tard, l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois. En 2017, la Caisse a émis 603 595 virements dont la répartition est la suivante :

- ➔ 1 604 hors zone SEPA
- ➔ 601 991 dans la zone SEPA

Le paiement des pensions représente une moyenne de 50 300 virements par mois. La majeure partie de ces virements a pu être acheminée sans difficulté aux bénéficiaires, puisque le taux de retours enregistré est très minime (< 0,1 % environ). Des virements sont réalisés dans le monde entier.

Les pensions sont virées, au plus tard, l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois.

LA PARTICIPATION À LA CENTRALISATION DES COMPTES DES RÉGIMES

Les données afférentes au régime spécial de retraites du personnel de la RATP sont incluses dans le périmètre de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Dès sa constitution, au mois de juillet 2006, l'Agence comptable s'est mise en mesure d'adopter une nomenclature comptable permettant d'intégrer les comptes du régime spécial dans la consolidation des comptes inter-régimes.

En utilisant cette nomenclature calquée sur le PCUOSS (plan comptable unique des organismes de Sécurité Sociale), l'Agence comptable a pu faire remonter à la Mission Comptable Permanente placée auprès du directeur de la Sécurité Sociale, les comptes de l'exercice 2017, dans les délais impartis (courant mars 2018).

La CRP RATP peut ainsi satisfaire à l'échéance fixée à tous les régimes de Sécurité Sociale.

LA CERTIFICATION DES COMPTES

L'exercice 2017 s'est inscrit, comme pour tous les régimes spéciaux, dans la démarche de certification des comptes des organismes de Sécurité Sociale.

L'Agent comptable établit les comptes que le Directeur arrête. Ils sont ensuite soumis au Conseil d'Administration qui est en charge de les approuver au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification qui est, dans le cas présent, le cabinet Pricewaterhouse Coopers. Celui-ci a certifié sans réserve les comptes 2017 de la CRP RATP.

LES RACHATS DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice 2017, la CRP RATP a comptabilisé 1 009 579,39 € au titre des rachats de cotisations volontaires effectués par des agents de la RATP qui souhaitent faire valider certaines périodes au titre de leur retraite : années d'études, activité à temps partiel, détachements...

603 595
virements effectués
en 2017

99,73 %
des virements effectués
en zone SEPA



LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

40 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

45 FOCUS RÉFORMÉS

46 LES PENSIONS DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL

47 LES PENSIONS DE COORDINATION
ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

49 LES DONNÉES COMMUNES

50 LES AUTRES AVANTAGES

55 LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017



→ LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2016	2017	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	30 114	30 861	2,48%
Démisionnaires	588	595	1,19%
Parents de 3 enfants et +	956	961	0,52%
Réformés	2 540	2 509	-1,22%
Total	34 198	34 926	2,13%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 870	10 845	-0,23%
Orphelins	252	249	-1,19%
Total	11 122	11 094	-0,25%
PENSIONS D'ORPHELINS	454	399	-12,11%
TOTAL	45 774	46 419	1,41%

46 419
pensions du régime spécial
ont été versées en 2017

34 926
pensions directes
ont été versées en 2017

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre			
	2016		2017	
Cadres	4 316	12,62%	4 351	12,46%
Maîtrises	9 607	28,09%	9 939	28,46%
Opérateurs	20 275	59,29%	20 636	59,08%
- conducteurs	3 424	10,01%	3 561	10,20%
- machinistes	7 458	21,81%	7 520	21,53%
- maintenance	3 703	10,83%	3 737	10,70%
- exploitation	5 139	15,03%	5 253	15,04%
- administratifs	551	1,61%	565	1,62%
ENSEMBLE	34 198		34 926	

→ RÉPARTITION **DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES**
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2016		Effectif pensions directes au 31/12/2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 463	853	3 485	866
	80,24%	19,76%	80,10%	19,90%
Maîtrises	8 056	1 551	8 293	1 646
	83,86%	16,14%	83,44%	16,56%
Opérateurs	16 060	4 215	16 385	4 251
	79,21%	20,79%	79,40%	20,60%
- conducteurs	3 226	198	3 324	237
- machinistes	6 773	685	6 851	669
- maintenance	3 632	71	3 666	71
- exploitation	2 133	3 006	2 236	3 017
- administratifs	296	255	308	257
ENSEMBLE	27 579	6 619	28 163	6 763

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES
 PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (**FLUX**)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2017			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	142	35	177	58,76	57,44	58,50	150,81	146,97	150,05
Maîtrises	439	123	562	55,70	55,72	55,70	146,70	140,80	145,41
Opérateurs	833	171	1 004	54,92	54,17	54,79	138,46	133,78	137,67
- conducteurs	198	41	239	54,72	53,49	54,51	145,29	141,20	144,59
- machinistes	306	12	318	54,68	52,27	54,59	131,12	126,50	130,95
- maintenance	144	4	148	55,93	53,02	55,85	145,78	116,00	144,98
- exploitation	169	105	274	54,51	54,40	54,47	137,38	131,59	135,16
- administratifs	16	9	25	57,30	57,69	57,44	139,94	143,22	141,12
ENSEMBLE	1 414	329	1 743	55,55	55,10	55,46	142,26	137,81	141,42

55,11 ans

âge moyen des pensions entrants en 2016

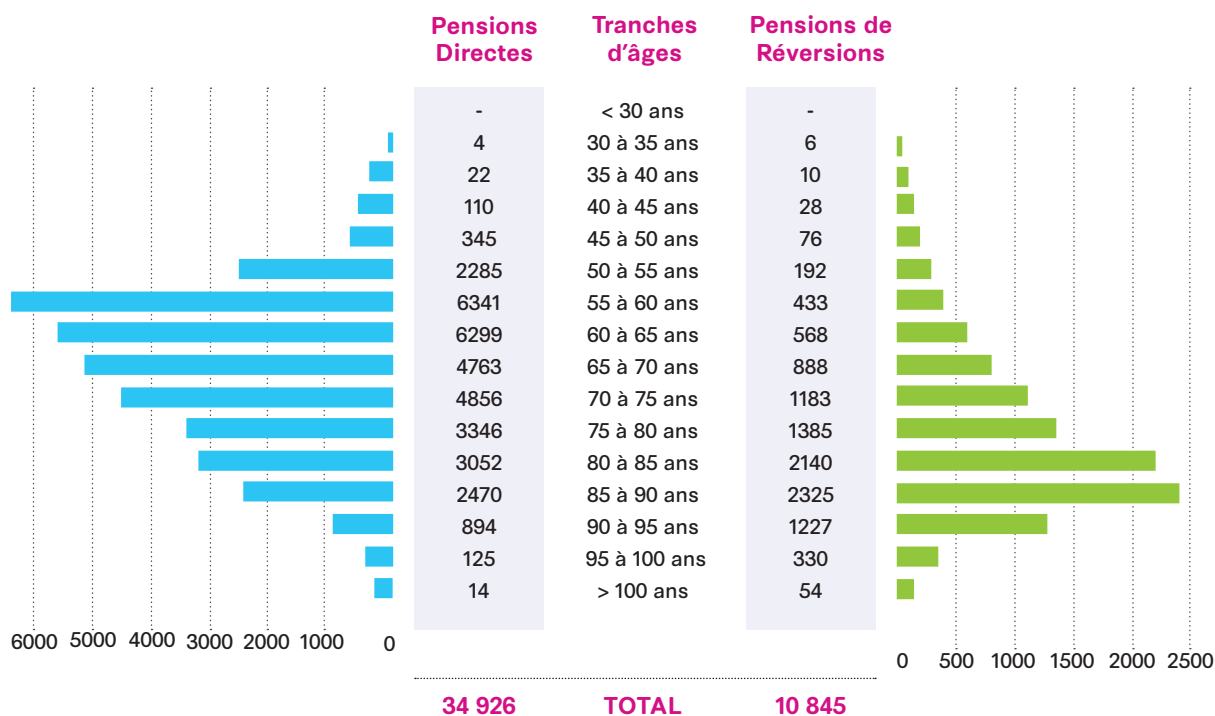
55,46 ans

âge moyen des pensions entrants en 2017

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP
 ET FAMILLE DE MÉTIERS (**STOCK**)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2017			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 485	866	4 351	72,35	71,29	72,14	145,07	140,54	144,17
Maîtrises	8 293	1 646	9 939	68,90	67,26	68,63	142,51	131,21	140,64
Opérateurs	16 385	4 251	20 636	67,58	69,22	67,92	132,11	119,65	129,55
- conducteurs	3 324	237	3 561	68,87	70,04	68,06	138,44	126,76	137,66
- machinistes	6 851	669	7 520	66,99	68,18	67,26	127,22	110,51	125,74
- maintenance	3 666	71	3 737	68,99	70,22	68,97	137,51	110,86	137,01
- exploitation	2 236	3 017	5 253	65,58	69,99	68,25	129,29	121,41	124,76
- administratifs	308	257	565	64,73	67,29	65,90	128,76	118,53	124,12
ENSEMBLE	28 163	6 763	34 926	68,56	69,01	68,05	136,78	125,15	134,53

→ **PYRAMIDE DES ÂGES 2017** POUR L'ENSEMBLE DES
PENSIONNÉS DU RÉGIME
(Stock au 31/12/2017)

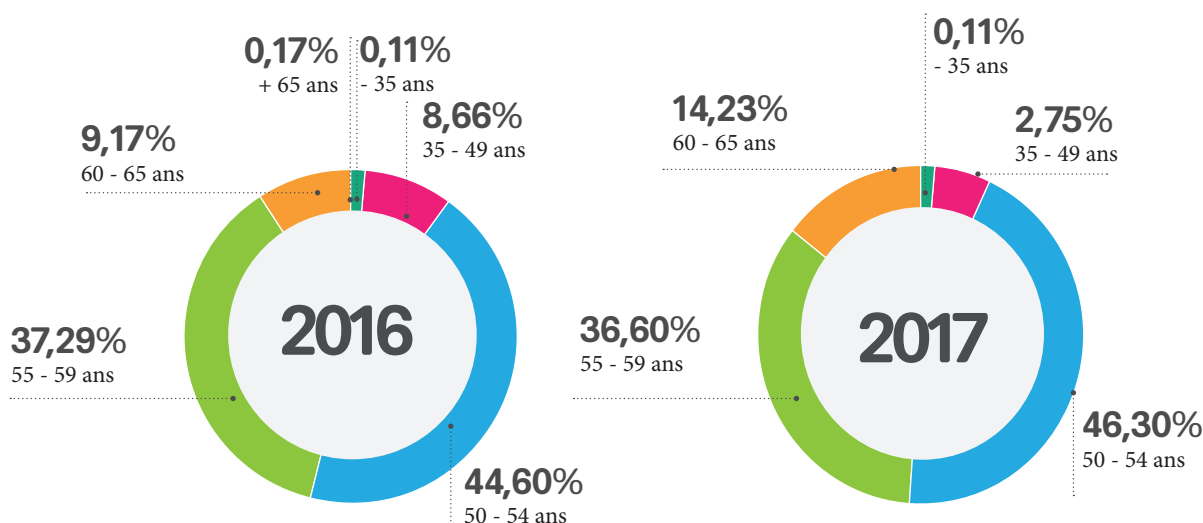


→ **RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT**

Catégorie pension	Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2016			Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2017		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	24,34	33,88	25,1	26,3	26,99	26,42
Maîtrises	26,55	25,5	26,4	26,44	28,64	26,64
Opérateurs	25,54	29,74	26,22	26,72	32,55	27,93
ENSEMBLE	25,64	28,97	26,14	26,59	31,35	27,42

81,49 ans
âge moyen des pensions éteintes en 2017

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES **DU MONTANT
MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (STOCK)**

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2016	2017	ÉVOLUTION	2016	2017	ÉVOLUTION	2016	2017	ÉVOLUTION
Cadres	4 084,98	4 172,45	2,14%	3783,51	3857,40	1,95%	4025,40	4109,74	2,10%
Maîtrises	2 567,14	2 637,21	2,73%	2399,85	2488,16	3,68%	2540,13	2612,53	2,85%
Opérateurs	1 909,80	1 946,28	1,91%	1533,03	1570,17	2,42%	1831,47	1868,80	2,04%
TOTAL	2 374,94	2 425,21	2,12%	2026,17	2086,47	2,98%	2307,44	2359,62	2,26%

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR
LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES **DU MONTANT MOYEN MENSUEL
EN EUROS VENTILÉS EN CSP (FLUX)**

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2016	2017	ÉVOLUTION	2016	2017	ÉVOLUTION	2016	2017	ÉVOLUTION
Cadres	4 884,88	4 977,55	1,90%	4353,68	4732,38	8,70%	4754,04	4929,07	3,68%
Maîtrises	3 258,69	3 351,90	2,86%	3074,52	3255,22	5,88%	3219,83	3330,74	3,44%
Opérateurs	2 214,71	2 247,06	1,46%	1792,56	2035,02	13,53%	2130,19	2210,94	3,79%
TOTAL	2 828,05	2 864,28	1,28%	2539,12	2778,16	9,41%	2767,71	2848,03	2,90%

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2017			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	0	1	1	-	55,82	55,82	-	138,00	138,00
Maîtrises	6	5	11	51,42	51,98	51,68	123,83	109,20	117,18
Opérateurs	27	11	38	46,90	50,10	47,83	92,04	105,36	95,89
- conducteurs	1	1	2	44,18	49,73	46,96	84,00	115,00	99,50
- machinistes	10	2	12	44,71	46,35	44,99	78,60	96,50	81,58
- maintenance	5	1	6	48,53	44,35	47,83	93,00	77,00	90,33
- exploitation	8	6	14	47,67	52,30	49,54	101,00	107,50	103,79
- administratifs	3	1	4	50,88	50,49	50,78	114,00	129,00	117,75
ENSEMBLE	33	17	50	47,72	50,99	48,83	97,82	108,41	101,42

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2017		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	27	31	58
Maîtrises	105	114	219
Opérateurs	1 618	614	2 232
- conducteurs	133	27	160
- machinistes	897	186	1 083
- maintenance	259	22	281
- exploitation	266	328	594
- administratifs	63	51	114
ENSEMBLE	1 750	759	2 509

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2017 (stock)			Réformés au 31/12/2017 (flux)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 148,28	2629,05	2870,76	-	5152,39	5152,39
Maîtrises	1 912,34	1766,52	1836,78	2 424,91	2415,45	2420,61
Opérateurs	1 171,53	1048,51	1137,67	1 190,20	1301,26	1222,35
ENSEMBLE	1 246,90	1220,91	1239,04	1 414,69	1855,50	1564,57

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION **VEUFS(VES)**

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2017	Âge moyen des pensions éteintes 2017	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2017
Hommes	78,3	86,4	10,77
Femmes	74,60	88,65	19,22
ENSEMBLE	74,8	88,6	19,02

→ MONTANT MOYEN MENSUEL **DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2017 (STOCK)**

2016				
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Total réversions	755,16 €	1 015,99 €	1 724,80 €	910,06 €
Veuves, veufs	760,86 €	1 018,51 €	1 728,02 €	915,38 €
Orphelins	280,06 €	577,85 €	877,78 €	344,37 €

→ MONTANT MOYEN **DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (FLUX)**

NATURE DE PENSION	2016	2017	Évolution
Opérateur	821,27	854,18	4,01%
Maîtrise	1071,02	1095,64	2,30%
Cadre	1921,83	1675,92	-12,80%
TOTAL	983,76	1034,78	5,19%

LES PENSIONS DE COORDINATION ET RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de sécurité sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2016	2017	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 804	3 742	-1,63%
Pensions de réversion veufs(ves)	875	855	-2,29%
Total	4 679	4 597	-1,75%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 540	3 484	-1,58%
- ARRCO	3 284	3 228	-1,71%
- AGIRC	256	256	0,00%
Pensions de réversion veufs(ves)	1 122	1 115	-0,62%
- ARRCO	1 077	1 067	-0,93%
- AGIRC	45	48	6,67%
Total	4 662	4 599	-1,35%
TOTAL	9 341	9 196	-1,55%

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC
2016	89,52 €	48,25 €	86,26 €
2017	90,92 €	49,18 €	85,23 €

→ RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DES PENSIONS DE COORDINATION

Répartition Homme/ Femme des pensions de coordination	2016			2017			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Pensions de sécurité sociale									
Pensions directes	2 916	888	3 804	2 874	868	3 742	-1,44%	-2,25%	-1,63%
Pensions de réversion veufs(ves)	10	865	875	9	846	855	-10,00%	-2,20%	-2,29%
Total 1	2 926	1 753	4 679	2 883	1 714	4 597	-1,47%	-2,22%	-1,75%
Pensions de retraites complémentaires									
Pensions directes	2 696	844	3 540	2 654	830	3 484	-1,56%	-1,66%	-1,58%
- ARRCO	2 504	780	3 284	2 461	767	3 228	-1,72%	-1,67%	-1,71%
- AGIRC	192	64	256	193	63	256	0,52%	-1,56%	0,00%
Pensions de réversion veufs(ves)	32	1 090	1 122	34	1 081	1 115	6,25%	-0,83%	-0,62%
- ARRCO	28	1 049	1 077	29	1 038	1 067	3,57%	-1,05%	-0,93%
- AGIRC	4	41	45	5	43	48	25,00%	4,88%	6,67%
Total 2	2 728	1 934	4 662	2 688	1 911	4 599	-1,47%	-1,19%	-1,35%
TOTAL 1+2	5 654	3 687	9 341	5 571	3 625	9 196	-1,47%	-1,68%	-1,55%

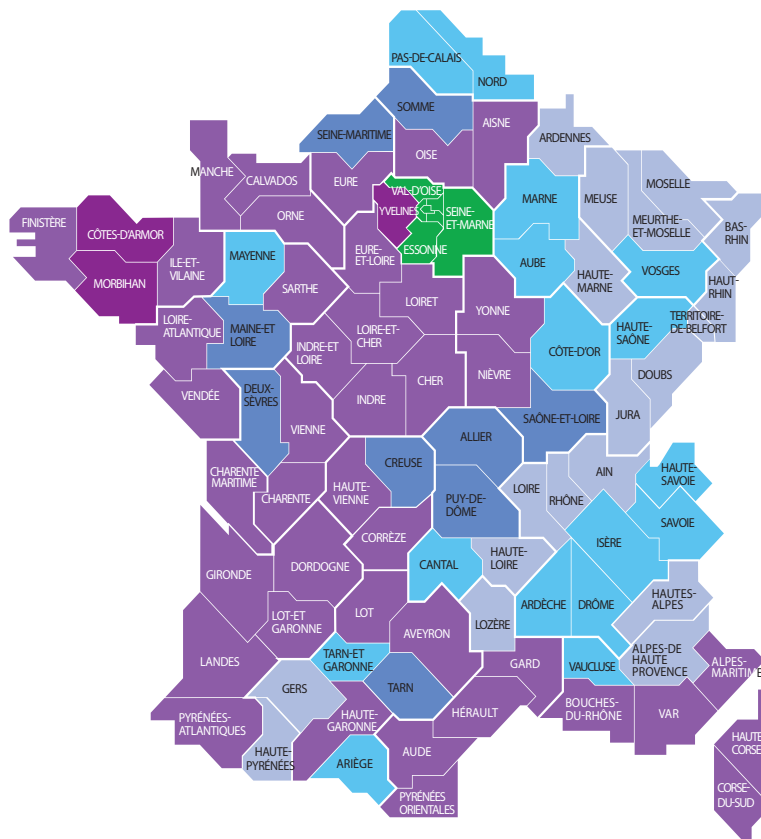
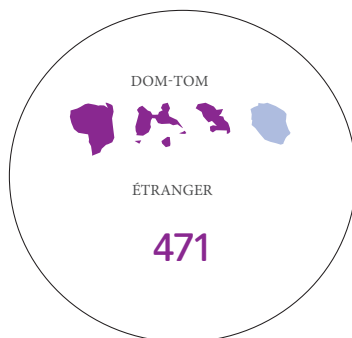
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2017

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes			
Sécurité Sociale	62,10	81,91	20,69
- ARRCO	62,19	84,13	22,96
- AGIRC	63,44	84,39	21,69
Ensemble	62,20	82,96	21,73
Pensions de réversion veufs(ves)			
Sécurité Sociale	73,23	87,22	17,79
- ARRCO	76,40	86,17	18,45
- AGIRC	65,92	-	-
Ensemble	74,94	86,72	18,14
GÉNÉRAL	65,53	83,72	21,01

LES DONNÉES COMMUNES

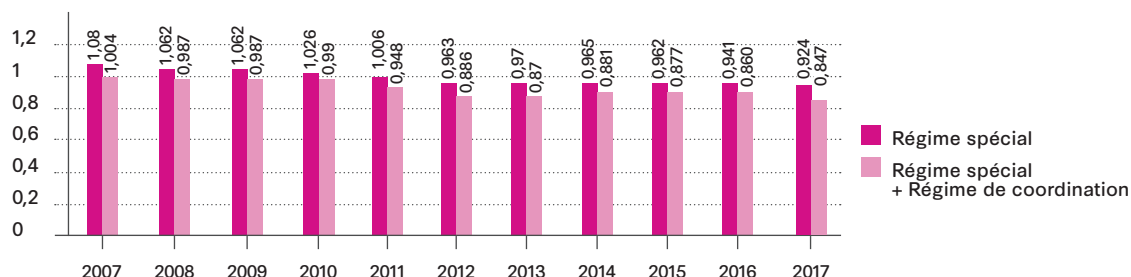
CARTOGRAPHIE DES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET DU RÉGIME SÉCURITÉ SOCIALE/RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- De 0 à 75 bénéficiaires
- De 75 à 150 bénéficiaires
- De 151 à 250 bénéficiaires
- De 251 à 1000 bénéficiaires
- Plus de 1000 bénéficiaires
- Plus de 2000 bénéficiaires



Année 2017	Effectifs cotisants (a)	Effectifs des Pensions directes (b)	Ratio (a/b)	Effectif total des pensions (directes et de réversion) (c)	Ratio (a/c)
Régime spécial	42 301	34 926	1,211	45 771	0,924
Régime spécial + Régime de coordination	42 301	38 668	1,094	49 941	0,847

ÉVOLUTION EN MOYENNE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION



LES AUTRES AVANTAGES

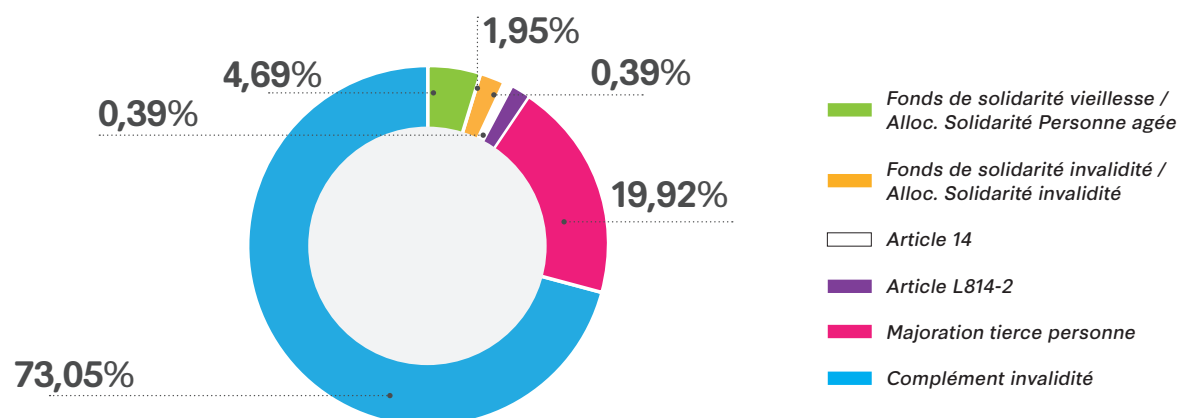
Les bénéficiaires du Fonds de Solidarité vieillesse sont en très faible nombre et relèvent essentiellement des pensions de coordination : Fonds de solidarité vieillesse (FS) et Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées) depuis le 1^{er} janvier 2006, fonds de solidarité invalidité (FSI), article L.814-2 et ASI depuis le 1^{er} janvier

2006. Les avantages du Fonds de solidarité vieillesse, du Fonds de solidarité invalidité et de l'article L.814-2 sont obligatoirement attachés à un avantage de pension directe ou de réversion. Ils sont accordés sous certaines conditions d'âge, de résidence et de ressources.

→ ÉVOLUTION EN MOYENNE ANNUELLE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION

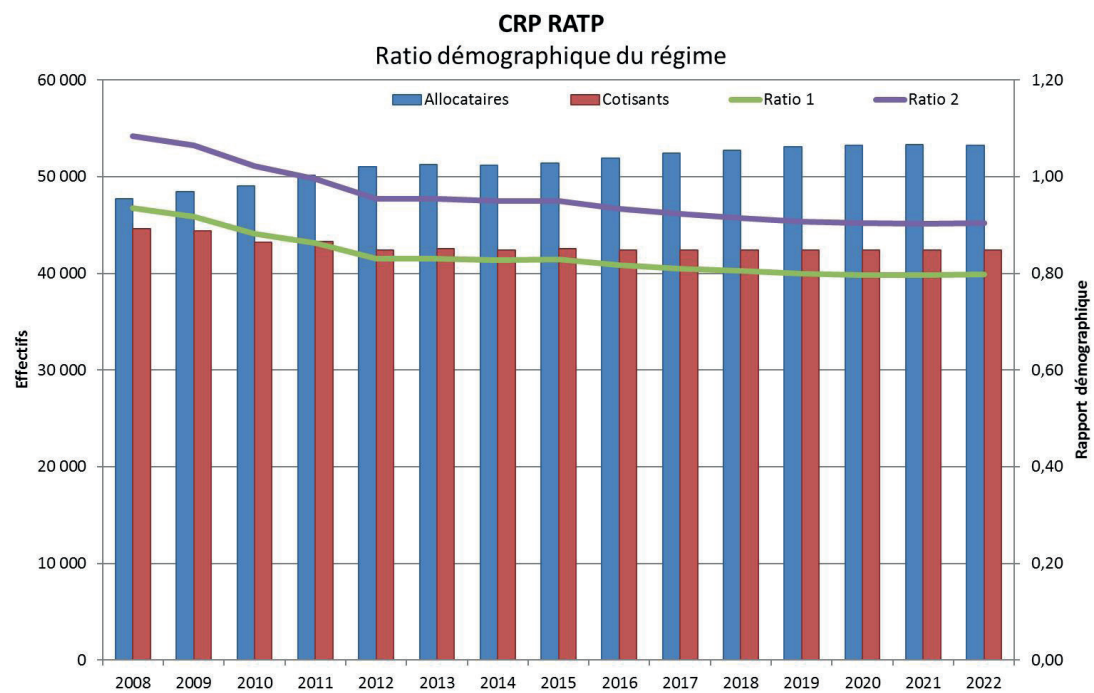
Les autres avantages	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	
	2016	2017
Fonds de solidarité vieillesse/Alloc. Solidarité Personne âgée	13	12
Fonds de solidarité invalidité/Alloc. Solidarité Invalidité	5	5
Art. 14	0	0
Art. L814-2	1	1
Majoration tierce personne	53	51
Compléments invalidité	185	187
- Sur pensions directes	150	159
- Sur pensions de réversion veuves, veufs	20	22
- Sur pensions de réversion d'orphelins	5	4
- Sur pensions d'orphelins	3	2
TOTAL	257	256
Variation	1,98%	-0,39%

→ RÉPARTITION EN POURCENTAGE



LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Toute projection dans le temps repose forcément sur un minimum d’hypothèses. Toutefois, la relative stabilité observée des évolutions d’affectifs de cotisants ainsi que la connaissance des âges et droits acquis des futurs retraités permettent d’établir une prévision à 5 ans assez fiable.



Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion),
- Ratio 2 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + 50% × Nb. pensions de réversion).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse constante et devrait continuer à diminuer dans les années à venir.



CRP RATP

201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr